

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2011

L'an deux mil onze, le trente et un août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Patrick CAUMONT, Marie-Françoise DAVOULT, Didier GUEVILLE, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Laurence BERTHO, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Jean-Robert DELAHAYE, Jean-Luc FORT, Hervé HAUCHECORNE, Hubert LEPREVOST, Bruno LETULLIER, Maryvonne TAULIN, Anthony VANHEEL.

Etaient absents :

Françoise BROUILLARD, Alexandre COTE, Isabelle HARD, Alain VASSEUR.

Secrétaire de Séance :

Christian NOCQUE.

Le procès-verbal de la précédente séance du 15 juin 2011 est approuvé et signé par les conseillers municipaux.

Madame Le Maire demande à rajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- décision modificative n° 1 : 24^{ème} tranche d'éclairage public
- location du logement situé au 44 rue André Mabire : loyer

1 – Garderie Periscolaire – RENTREE 2011/2012

11.04.35

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Robert DELAHAYE, conseiller délégué, pour la présentation du bilan 2010/2011 de la garderie périscolaire, la commission s'étant tenue la veille, mardi 30 août 2011. Comme chaque année, une légère augmentation des tarifs est proposée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

- le temps de garde est décompté par quart d'heure,
- 1^{er} enfant = 0,55 € le quart d'heure, soit 55 € le carnet de 100 tickets,
- 2^{ème} enfant = 0,49 € le quart d'heure, soit 49 € le carnet de 100 tickets,
- 3^{ème} enfant = 0,35 € le quart d'heure, soit 35 € le carnet de 100 tickets,
- en cas de retard et de dépassement exceptionnel au-delà de 18 heures le soir, 2 tickets supplémentaires seront dus.

2 – Cantine Municipale – RENTREE 2011/2012

11.04.36

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Robert DELAHAYE, conseiller délégué, pour la présentation du bilan 2010/2011 de la cantine municipale, la commission s'étant tenue la veille, mardi 30 août 2011. Comme chaque année, une légère augmentation des tarifs est proposée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit :

- enfant = 3,25 € le repas,
- adulte = 4,90 € le repas,

- la fourniture et l'entretien quotidien des serviettes de tables pour les enfants de l'école maternelle est facturée 6 € par an,
- la fourniture et l'entretien quotidien des serviettes de tables pour les enfants de l'école élémentaire sont à la charge des parents.

3 –BAUX COMMUNAUX

11.04.37

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les baux de chasse arrivent à leur terme le 31 août 2011. Ils concernent des parcelles situées à la Vallée et au Pas Caudet. Certaines parcelles sont traversées par des chemins de randonnées. Il semble difficile de concilier l'activité de chasse avec l'activité randonnée. Madame Le Maire propose de ne pas renouveler les baux de chasse pour les parcelles concernées par les chemins de randonnées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (15 votes pour, 1 abstention),

* **autorise** Madame Le Maire à renouveler un bail de chasse, pour les terrains situés au Pas Caudet, pour une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2011, sous réserve du respect général de l'environnement et des règles de sécurité par le chasseur titulaire du bail.

* **décide** de ne pas renouveler les deux baux de chasse sur les terrains situés à la Vallée et sur lesquels passent des chemins de randonnées.

4 –PROJET DE SCOT LE HAVRE POINTE DE CAUX ESTUAIRE

11.04.38

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la réception du projet de schéma de cohérence territoriale Le Havre Pointe de Caux Estuaire, transmis par le Syndicat le 5 juillet 2011. Il convient d'émettre un avis sur ce dossier qui a fait l'objet d'une concertation avec le public et de débats.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (15 votes pour, 1 abstention),

* **émet** un avis favorable au projet de SCOT Le Havre Pointe de Caux Estuaire.

5 –MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

11.04.39

Lors du vote du Budget Primitif 2011, une somme a été inscrite pour la modification de notre Plan d'Occupation des Sols. Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de prescrire la procédure de modification.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

* **décide** de prescrire la modification du Plan d'Occupation des Sols,

* **d'autoriser** Madame Le Maire à procéder aux démarches nécessaires à la réalisation de cette modification

6 –ADHESION ASSOCIATION OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTAIRE DE LA SEINE

11.04.40

L'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine est une association née du constat des difficultés pour tous les gestionnaires des risques à mettre en œuvre de manière cohérente et efficace des mesures d'information et d'alerte dont ils ont chacun obligation en cas d'accident majeur. L'objectif majeur de cette association est de soutenir l'action des services publics. Afin de permettre l'adhésion de toutes les communes, l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine (ORMES), la Communauté d'Agglomération Havraise a souhaité prendre en charge la cotisation 2011.

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de délibérer sur cette demande d'adhésion par l'intermédiaire de la CODAH.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'adhérer à l'association ORMES par l'intermédiaire de la CODAH.

7 – DECISION MODIFICATIVE N° 1 : 24^{ÈME} TRANCHE ECLAIRAGE PUBLIC

11.04.41

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux correspondant à la 24^{ème} tranche d'éclairage public sont terminés. Il est donc nécessaire d'intégrer en section d'investissement cette tranche de travaux d'éclairage public, à l'aide d'une opération d'ordre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** le transfert de crédits suivants en section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES	21534-0000	réseaux d'électrification	29 416,00 €
- RECETTES	238-0000	avances sur commandes d'immobilisation	14 039,00 €
	13258-0000	subventions d'équipement des groupements de collectivités	15 377,00 €

8 –LOCATION LOGEMENT 44 RUE ANDRE MABIRE : LOYER

11.04.42

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la non location de l'ancien logement de fonction situé au 44 rue André Mabire. Le tarif de location fixé en décembre 2010 entre 1 000 € et 1 200 € par mois, est un peu élevé.

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de l'opportunité de louer ce logement, pour une courte durée, avec un loyer mensuel de 800 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer le tarif de location du logement situé au 44 rue André Mabire à 800 € par mois.

QUESTIONS DIVERSES

▫ Madame Le Maire fait part aux conseillers municipaux des remerciements transmis par Monsieur et Madame Pierre-Marie BOTTALA-PERITTA, suite au décès de leur maman, pour la marque de sympathie adressée par Madame Le Maire au nom de tous les conseillers municipaux.

▫ Madame Marie-Françoise DAVOULT rappelle aux conseillers municipaux la retraite aux flambeaux et le feu d'artifices qui auront lieu samedi 3 septembre.

▫ Madame Maryvonne TAULIN informe les conseillers municipaux de l'effacement du passage protégé situé "sentier la Ruellette et la Closerie".

▫ Monsieur Hervé HAUCHECORNE informe également de l'effacement du passage protégé Carrefour du Sapin. Madame Le Maire précise que des travaux vont être effectués et le marquage sera refait à ce moment là.

▫ Monsieur Didier GUEVILLE signale la disparition du panneau sens interdit rue de la Forge. Monsieur CAUMONT se charge de sa remise en place.

La séance est levée à 22 heures 00.